

**Colloque ADEME 17 & 18 mars 2009****PM4E****énergie – environnement – enjeux – entreprise****Remarques générales :**

2<sup>e</sup> colloque de l'ADEME pour les PME, le premier ayant eu lieu en 2007

Entre 250 et 300 participants inscrits, dont presque 20 % d'ADEME, 40 % d'institutionnels : CCI, CM, CTI, associations... environ 40% d'entreprises. Un étudiant en design, qui regrette que son école ne donne pas de cours sur l'éco-conception – l'écodesign et le respect de l'environnement !!

Pendant la matinée : plusieurs courts clips vidéos avec des chefs d'entreprises (dans le département du Nord) se prononçant sur différents sujets concernant le management de l'environnement et l'éco-conception (réalisation d'une table ronde filmée et montage en « chapitres » par rapport aux sujets discutés) – intéressant pour bien rythmer les interventions.

Les interventions et les actes seront sur le site du colloque

**Ouverture officielle avec le Ministère du Développement Durable**

Courte introduction par Michel Rochet, Directeur de la Direction Clients, ADEME dans l'absence d'officiels du Ministère du Développement Durable.

Remerciements des partenaires : CCI et Chambres de Métiers, D2E, CGPME, MEDEF, CTI, ATEE (Association Technique Energie Environnement)

Constat que peu des participants avaient été présents pendant le premier colloque en 2007 (sondage à main levée).

Questionnements sur l'impact sur les PME du Grenelle de l'Environnement – à priori peu d'impact direct !

**Quelle perception de l'environnement chez les dirigeants de PME ?****Résultats d'un nouveau sondage ADEME / TNS SOFRES – Guénäelle Gault (TNS SOFRES)**

L'objectif du sondage : constater ce qu'il s'est passé dans les entreprises depuis 2 ans.

Enquête téléphonique auprès de 1000 chefs d'entreprises – panel représentatif

En 2007 : les entreprises étaient pour une grande partie sensibilisées et étaient sur le point de mettre des actions en place !

Aujourd'hui, 85 % des entreprises se déclarent concernées par l'environnement et pour 82 % il s'agit d'une préoccupation importante. Les différences ont été constatées sur le degré d'implication : le secteur industriel est plus impliqué ainsi que les entreprises avec les plus gros chiffre d'affaires.

29 % des entreprises estiment avoir un fort impact sur l'environnement – à l'inverse, 58 % estiment avoir un faible impact. Des variations par rapport au secteur : 53 % des entreprises dans le transport et 45 % des entreprises dans le BTP estiment avoir un fort impact. L'impact est le plus fort sur la production de déchets (30%) et sur l'impact sur l'effet de serre (17%)

Seulement 33 % des entreprises connaissent la consommation d'énergie de leur entreprise et de leurs bâtiments.

Pour les évaluations environnementales des produits et services, 17 % des entreprises l'ont déjà fait et 10 % envisagent de les mettre en place.

Les actions que les entreprises ont mises en place ou envisagent de mettre en place concernent plutôt la prévention ou la valorisation des déchets (53 % pour la valorisation, 22 % pour la réduction à la source), la

réduction de la consommation d'énergie (38 %), la sensibilisation - formations des salariés (41 %), la réduction de la consommation d'eau (33 %), l'optimisation de la livraison (28 %) l'investissement dans du matériel plus respectueux de l'environnement (22 %). 95 % des chefs d'entreprise déclarent avoir mis en place au moins une action, 68 % disent avoir mis en place au moins cinq actions et 23 % au moins sept actions – pour les PME le chiffre est de 34 % pour au moins sept actions.

Les mesures du Grenelle de l'environnement en 2007 sont peu connues par les entreprises, 28 % peuvent citer au moins une mesure. Le Grenelle a également eu peu d'impact sur les actions mises en place : 15 % ont lancé des actions qui n'étaient pas prévues et 21 % ont maintenu les actions prévues.

A priori, la crise financière n'a pas de conséquences sur les actions en matière d'environnement dans les entreprises car 71 % déclarent que la crise n'a pas d'impact. Pour 28 %, la crise a un impact, mais il peut être positif, par exemple pour 50 % qui ont réduit leur consommation d'énergie. Pour 45 %, la crise a un impact négatif sur les actions.

La conviction personnelle du dirigeant reste le moteur pour la mise en place d'actions dans les entreprises – cela concerne 52 % des entreprises. Pour 31 %, il s'agit de la législation en cours, 22 % disent répondre à une préoccupation de la société, 20 % cherchent à compenser l'augmentation des coûts de l'énergie, pour 19 % ce sont des attentes des clients, 14 % espèrent améliorer leur image et 7 % veulent se démarquer de leurs concurrents.

La protection de l'environnement est mal évaluée économiquement dans les entreprises car 31 % des entreprises ne savent pas si elles gagnent ou perdent de l'argent. Pour 34 % la protection de l'environnement coûte de l'argent (dans le transport : 59 %, dans l'industrie : 44 %), pour 8 % cela rapporte de l'argent et pour 27 %, c'est ni l'un ni l'autre.

### **Commentaires du public :**

Beaucoup d'entreprises ne sont pas correctement informées sur les aides qui existent, elles ont besoin d'être aidées, soutenues, et accompagnées, notamment pour les évaluations environnementales.

Les entreprises se posent des questions sur la faisabilité de la mise en place de mesures, particulièrement en temps de crise, mais comme cela est souvent fait par la conviction personnelle du dirigeant, les mesures survivent encore. Mais il ne faut pas oublier que la crise peut être une opportunité pour l'environnement et l'entreprise.

### **Les PME sont-elles sensibles aux notions d'environnement et d'éco-innovation**

#### ***Présentation des résultats d'une étude sur la sensibilité à l'éco-innovation des PME – Jean-Philippe Fouquet (Université François Rabelais, Tours)***

L'étude présentée a été faite auprès de PME du bâtiment – un secteur qui comprend principalement des artisans et des TPE.

Le bâtiment est un secteur très concerné par l'environnement, surtout à trois niveaux :

- Raisons historiques : les entreprises dans le bâtiment sont prescripteurs par excellence de l'environnement auprès de leurs clients depuis bien longtemps déjà
- Le réglementaire : notamment transport, déchets, matériaux utilisés...
- Conjoncturelle et économiques

La visibilité est difficile pour les entreprises, car il s'agit de démarches de long terme, par contre, on peut constater un engagement homogène dans le secteur.

Les freins pour la mise en place d'actions en relation avec l'environnement sont assez classiques :

- Organisationnels : les entreprises sont petites voire très petites et n'ont pas le personnel dédié à ces démarches, c'est souvent le chef d'entreprise qui s'en occupe après sa journée de travail normal
- Incertitude sur le marché qui n'est pas mature pour le moment, même si les entreprises se rendent compte qu'il y a des opportunités par rapport à l'environnement. Il y a également la question de manque de certification des nouveaux matériaux
- Surcoût : une démarche environnementale dans le bâtiment rajoute souvent 15 – 20 % sur le devis
- Manque de possibilités d'autoévaluation : les réglementations évoluent très vite et les entreprises ne sont pas sûres d'être au point.

Le secteur du bâtiment du côté très artisanal n'est pas obsolète, mais les changements sont nécessaires. Ils sont déjà en cours et s'accroissent, mais cela complique les relations client – fournisseur.

On voit aussi un bouleversement des compétences par exemple avec les nouvelles offres d'équipements d'énergies renouvelables : qui va poser les panneaux solaires – un charpentier, un couvreur ou un électricien ? Qui installe les pompes à chaleurs ?

Ces nouvelles offres font naître aussi des nouvelles entreprises, qui ne sont pas forcément très compétentes dans le bâtiment.

Pour se structurer, le secteur du bâtiment met en place des actions collectives, et il s'appuie sur des réseaux déjà créés (par exemples les coopératifs), il y a beaucoup d'attentes pour de la sensibilisation, la formation et l'information et les réseaux sont utilisés comme des lieux d'échanges et de mutualisation de ressources. Le secteur est aussi très investi sur des chantiers expérimentaux ou des projets pilotes pour se former.

Malgré le fait que la crise a frappé de plein fouet le secteur du bâtiment, elle n'a pas d'impact immédiat sur les questions de l'environnement. Notamment la rénovation des bâtiments anciens représente un grand marché et enjeu pour les artisans.

### **Table ronde : l'engagement environnemental au sein des PME**

Témoignages des entreprises sur leurs actions environnementales et commentaires des syndicats et WWF, le Secrétariat d'Etat aux PME était annoncé sur le programme mais pas présent.

### **Tanneries Roux : Jean-Claude Ricomard, dirigeant**

Installée à Romans sur Isère depuis 1803, 120 salariés (chiffre variable), chiffre d'affaires entre 15 et 20 M€.

Fabrication de cuir français pour le monde du luxe, la chaussure, l'horlogerie, l'aéronautique, l'automobile, la décoration.

Son activité est soumise à beaucoup de réglementations et en plus, l'entreprise est installée en centre ville (à sa création, elle était plutôt à la campagne, mais la ville s'est développée), donc il est obligatoire de mettre en place des mesures pour l'environnement. Depuis 14 ans, 1/3 des investissements de l'entreprise est fait pour l'environnement. Travail important pour réduire la consommation d'eau, car l'activité de tannerie consomme énormément d'eau. Installation d'une station de déchromage pour dépolluer l'eau rejetée. Travail sur le rejet de COV pour respecter les seuils les plus élevés, par exemple changements de procès de finissage et de produits de teinture. En 2006, réalisation d'un bilan carbone qui est tenu à jour et travail pour faire baisser le rejet de carbone. En 2008 réalisation d'une analyse de cycle de vie. Travail pour réduire et traiter les déchets de peau (50% de déchet pour fabriquer du cuir). Les investissements sont assez coûteux, mais cela est obligatoire à cause de la réglementation. M. Ricomard commence à sentir un faible retour sur investissement en termes d'image de la société.

Pour pouvoir avancer correctement, il faut engager des recherches fondamentales, notamment sur les procédés de fabrication, mais ceci est trop difficile et trop coûteux pour les PME.

Il faut aussi revoir le système de pollueur payeur versus pollueur acteur – il faut aider les pollueurs à agir.

### **Château Larose Trintaudon : Brice Amouroux, responsable environnement**

Installée à 40 Km de Bordeaux, 65 salariés, chiffre d'affaires de 7 M€, 50% en France, 50% à l'export, notamment les Etats-Unis.

Fabrication de vin appellation Haut Médoc.

Il s'agit d'un travail de la nature et la terre, donc la démarche de respect de l'environnement est assez naturelle. La mise en place de cette démarche a commencé en 1999 et a d'abord donné lieu à une certification ISO 9000, avec un engagement sur la qualité et la traçabilité, un travail sur les procès et sur l'engagement vis-à-vis de l'environnement sur toute la chaîne. Depuis 2003, certification ISO 14000, les deux certifications sont renouvelées tous les trois ans. De manière générale, il y a beaucoup de contraintes réglementaires pour le monde agricole, mais elles ne sont pas très bien respectées. L'entreprise s'engage à les respecter. Elle a également obtenu la certification AFAC Millénaire niveau 3 comme la seule entreprise (agricole ?) en France.

AFAC Millénaire est une cotation AFNOR où l'entreprise est jugée sur 1000 points de performance dans le développement durable. Elle est ensuite classée sur un des quatre niveaux, quatre étant le plus performant.

L'entreprise a aussi installé des ruches pour pouvoir mesurer la biodiversité de ses vignes. Cela l'oblige à utiliser moins de pesticides. Elle encourage aussi ses salariés à utiliser leur DIF pour se former ou se sensibiliser à l'environnement.

Toutes ces démarches de certification sont nécessaires pour l'entreprise afin d'avoir des preuves des actions mises en place. Il est maintenant temps de communiquer auprès des consommateurs, une communication qui est en cours de test aux Etats-Unis, les consommateurs américains étant jugés plus récepteurs, mais qui va aussi se faire en France.

L'environnement est devenue une philosophie pour l'entreprise, mais il ne faut pas dissocier l'environnement, le management et l'économie, si les démarches ne sont pas rentables pour l'entreprise, il n'y aura pas d'entreprise.

Il est important de valoriser l'exemplarisme parmi les entreprises qui respectent l'environnement. Il existe beaucoup d'outils pour mettre en place des démarches dans les entreprises, mais ils ne sont pas suffisamment à la portée des chefs d'entreprise.

### **Etablissement Briffault : Arnaud Maurisset, responsable environnement**

Installée à Romilly sur Andelle (27), en pleine campagne, créée en 1807 et depuis 2001 filiale du groupe italien Pietro Fiorentini, 90 salariés, chiffre d'affaires : 8,7 M€

Fabrication de détenteurs et régulateurs de gaz, fournisseur de GDF.

Certifié ISO 9000, certification NF pour les produits.

Par son installation en pleine campagne, l'entreprise est déjà sensibilisée à la nature et l'environnement et a mis en place plusieurs mesures. Tous les salariés sont impliqués dans les actions. L'usine utilise beaucoup d'eau pour refroidir ses moules, cette eau est rejetée dans la rivière et doit donc être propre et ne pas nuire à l'environnement. Un système de récupération d'eau de pluie a été mis en place.

L'entreprise est aussi rentrée dans la démarche ADEME de réduction de déchets et a dépassé les objectifs d'une réduction de 10% - elle est arrivée à une réduction de 34 %. Un outil de suivi des déchets a été mis en place, ce qui permet de suivre l'évolution.

Actuellement, l'entreprise travaille pour mettre en place un système de récupération de la chaleur des machines pour chauffer l'usine. Elle travaille également sur la traçabilité des produits pour pouvoir les récupérer en fin de vie, mais il est difficile de mettre en place un filière.

Il est nécessaire d'avoir le soutien de la direction pour mettre en place des actions pour l'environnement, autrement, il n'est pas possible d'avancer.

### **WWF : Marketa Supkova**

Le WWF a mis en place deux types de partenariats avec les entreprises :

- Stratégique avec les grands groupes (par exemple Carrefour, Castorama, IKEA...)
- Produit avec les PME : suite à une analyse de cycle de vie du produit et une analyse du comportement de l'entreprise, elle peut se faire accompagner par le WWF et peut valoriser son produit écologique (respectant l'environnement) en mettre le logo WWF sur le produit. En retour, l'entreprise verse des royalties à WWF. Le logo WWF est perçu comme un gage de qualité mais ne peut pas être comparé à un label, car une labellisation est beaucoup plus complexe. L'objectif de WWF est de constituer une offre complète de produits éco-responsables et de sensibiliser les consommateurs. Aujourd'hui, 35 produits ont le droit d'utiliser le logo WWF.

### **MEDEF : Benoît Moreau**

L'intégration du développement durable dans la stratégie de l'entreprise peut constituer un avantage concurrentiel.

Des exemples du secteur de l'imprimerie : le label Prim'Vert, le FSC, le PEFC et le bilan carbone, des occasions pour communiquer et valoriser les actions, mais il faut former les commerciaux pour les vendre comme des avantages concurrentiels.

### **CGPME : Guillaume de Bodard**

2 millions d'entreprises se sont lancées dans des mesures pour la protection de l'environnement, notamment à cause de contraintes réglementaires. Mais aujourd'hui, il faut aider les entreprises à progresser, elles ont fait beaucoup de chemin technique mais ne savent pas comment aller plus loin.

On peut distinguer quatre types de PME :

1. l'entreprise ne fait rien
2. l'entreprise a mis en place des actions simples, telle que le tri des déchets
3. l'entreprise a mis en place le management environnemental
4. l'entreprise a intégré la responsabilité sociale en plus de l'environnement

Pour le Grenelle de l'Environnement, les PME n'étaient pas au centre. La CGPME a fait une proposition afin de pouvoir labelliser les entreprises qui ont engagé des démarches pour l'environnement, par exemple ISO 14000, 1 2 3 environnement, pour valoriser les entreprises qui se lancent. Elle propose d'accorder des avantages à ces entreprises, par exemple une baisse des charges sociales ou un accès facilité aux marchés publics.

### **Les ateliers : Quelle approche de l'éco-conception dans les PME : des outils à la pratique**

La première partie de l'atelier s'appuie sur l'ACFCI et le réseau des Chambres de Commerce et de l'Industrie. Plusieurs CCI ont engagé des actions de sensibilisation et d'accompagnement d'entreprises.

Les CCI d'Alsace, de Franche-Comté et Rhône-Alpes ont lancé des programmes de formation et d'accompagnement à la mise en œuvre de l'éco-conception dans les PME. Cette première partie s'appuiera sur les retours d'expérience de Rhône-Alpes et d'Alsace.

La deuxième partie de l'atelier s'appuie sur le Réseau des Centres Techniques Industriels (CTI) qui représente 26 secteurs industriels. Certains centres techniques ont déjà intégré l'éco-conception dans leur offre et mis au point des outils et méthodes spécifiques à leur secteur industriel. L'approche sectorielle est intéressante sur le sujet de l'éco-conception. Sont traités dans la deuxième partie : les secteurs du cuir, du bois et de l'ameublement et de la mécanique.

En fin d'atelier, la présentation d'une action conduite par un autre type de réseau : le réseau Orée.

### **Présentation de la réalisation de plus de 100 pré-diagnostic éco-conception et la naissance du « Pôle éco-conception » en Rhône-Alpes.**

#### ***Samuel MAYER, responsable du « Pôle éco-conception » de la CCI St Etienne/Montbrison***

Depuis 2002, la CCI de Saint Etienne propose des pré-diagnostic éco-conception aux entreprises dans la Loire et plus largement dans la région Rhône-Alpes, jusqu'à aujourd'hui, une centaine de pré-diagnostic ont été réalisés. Ils font partis du programme Objectif Environnement de la Région Rhône-Alpes.

Le pré-diagnostic est constitué d'une demi-journée de brainstorming dans l'entreprise pour identifier les points d'amélioration en termes d'environnement pour l'entreprise. Il propose une vision cycle de vie autour d'un ou plusieurs produits de l'entreprise et doit conduire à la ré-conception du produit. Le conseiller qui réalise le pré-diagnostic peut aussi s'occuper de trouver des experts et financements pour la suite. Est aussi intégré une vision marché, concurrence... Le résultat du pré-diagnostic est un bilan des enjeux de l'entreprise vis-à-vis de l'éco-conception et la proposition d'une stratégie environnementale produit en définissant 3 à 5 critères parmi une check-list de 150.

Pour recruter les entreprises, la CCI organise des réunions de sensibilisation, mais il est souvent difficile d'identifier la personne en charge de l'éco-conception dans l'entreprise.

Un exemple d'entreprise : Sullair travaille sur l'éco-conception depuis 2003 avec l'objectif de faire mieux avec moins. Le résultat est un transformateur beaucoup plus respectueux de l'environnement et le transfert de la ligne de production de Chine vers la France pour des raisons de qualité et d'économie.

A la suite des pré-diagnostic, la CCI a créé des éco-clubs pour permettre aux entreprises d'échanger et de travailler en atelier par exemple sur le recyclage, pour apprendre à utiliser l'outil de l'ADEME le bilan produit... 26 entreprises font partie du club Rhône-Alpes.

La CCI a aussi commencé à faire des études autour de l'environnement, sur les retours économiques, sur le marquage des produits, avec le CETIM sur un projet de normes.

En 2008, un centre de ressources, le Pôle Eco-conception a été créé, il aura un statut d'association indépendante de la CCI à partir de fin avril 2009. Son rôle est de conduire des études, de sensibiliser les entreprises et de transférer sa méthodologie. Il est à la recherche de partenaires sur la France entière.

### **Présentation de l'étude sur « Les retours économiques de l'éco-conception » pilotée par la CCI de St Etienne et financée par l'ADEME.**

#### ***Corinne BERNEMAN, enseignant-chercheur à l'ESC St Etienne et Marie-France VERNIER, enseignant-chercheur à l'ESDES***

Un travail académique effectué pour le compte de la CCI Saint Etienne et l'ADEME.

Trois domaines ont été investigué : mesure de la rentabilité, les sources de revenu, les autres bénéfiques.

Il s'agit d'une étude qualitative intégrant 15 entreprises françaises et 15 entreprises québécoises, dont 10 PME françaises (7 dans le B2B et 3 dans le B2C) et 12 PME québécoises. Au total, 5 sur 30 entreprises fournissent des services et 12 sur 30 sont fondées sur l'activité écologique (un choix de positionnement de l'entrepreneur).

*Expérience en matière d'éco-conception*

Il s'agit d'un phénomène récent, la plupart des entreprises ont moins de 5 ans d'expérience. Le plus souvent, la démarche est initiée par le dirigeant. Dans 50 % des cas, les entreprises ont conçu des nouveaux produits. Les gains les plus fréquents sont en termes de matières premières (réduction ou changement) et sur la fin de vie. L'éco-conception est aussi une source de gain pour le client par exemple par une consommation d'énergie moins élevée. Les difficultés rencontrées sont surtout techniques ou au niveau des fournisseurs.

*4 catégories d'entreprises :*

- - Eco-conception ponctuel, a fait une démarche sur un produit mais pas reconduit
- - Démarche systématique avec une approche cycle de vie
- - Démarche développement durable
- - Entreprise fondée sur l'éco-conception

*Impact économique*

28 sur 30 entreprises déclarent avoir des bénéfices en hausse suite à une démarche d'éco-conception. Pour 26 d'entre elles, il s'agit d'une augmentation des ventes et/ou des marges, pour 2 il s'agit des mêmes ventes mais d'une réduction des coûts. Pour 2, rien n'a changé. Plus précisément concernant les marges, pour 11 des 30 entreprises, les marges sont supérieures qu'avec un produit traditionnel, pour 16 les marges sont égales et pour 3, les marges sont inférieures. Pour les coûts, une forte réduction a pu être constaté, sur les matières premières (13 entreprises), sur l'énergie (6 entreprises). 9 entreprises ont connu une augmentation du coût d'intrant moins polluant par exemple des matières recyclées. 17 entreprises ont connu une augmentation des frais de R&D, 9 une augmentation des coûts de commercialisation (nouveaux réseaux, formation...) et 4 une augmentation des coût pour cause de nouveaux fournisseurs.

La démarche d'éco-conception d'un produit a permis à 7 entreprises de réduire leurs prix, 12 ont gardé les prix inchangés, 9 ont augmenté leurs prix (mais cela peut aussi être une question de positionnement).

*Impact sur l'organisation*

Globalement, un impact positif a été constaté sur la créativité des entreprises. Il y a aussi eu un changement positif sur les relations avec les clients, et en plus, pour les salariés, il fait bon travailler pour une entreprise verte.

*Éléments clés*

L'implication des dirigeants est primordiale.

Une démarche éco-conception permet d'anticiper les besoins des marchés et créer des nouveaux marchés.

Une démarche crée peu de bouleversement en interne, mais il est nécessaire avec une bonne planification et un accompagnement technique.

### **Expérience de l'entreprise Sveltus (Rhône-Alpes)**

Entreprise créée en 1990 autour d'une innovation (élastique d'exercice), installée à côté de Saint Etienne, 18 salariés, chiffre d'affaires 3M€ dont 18 % à l'export. 1 à 2 dépôts de brevet par an.

Conception, fabrication et vente d'accessoires de fitness (haltères, élastiques, balles, barres lestées, steps...). Vente par VPC, distributeurs, grandes surfaces de sport, milieu associatif, clubs de sport... Fabrication en sous-traitance dans la région Rhône-Alpes. Il s'agit d'un secteur très concurrencé notamment par l'Asie, mais l'innovation permet de rester en place.

L'entreprise a fait un pré-diagnostic avec la CCI de St Etienne et a dégagé des pistes de travail, notamment sur les disques pour les barres lestées qui étaient avant fait en acier en Asie. Etant donné que le prix de la matière première acier a beaucoup augmenté au cours des dernières années et qu'il fallait payer le transport, l'entreprise

a cherché des solutions alternatives : les disques sont faites en plastique recyclé, elles sont creuses et donc à remplir avec de l'eau ou du sable pour obtenir le poids indiqué. Avec la fabrication en sous-traitance dans la région Rhône-Alpes, l'entreprise a pu appliquer un prix d'achat 4 fois plus bas que les disques en acier venant d'Asie. Le nouveau procédé de fabrication permet aussi une économie de CO2 de 61 %, une réduction de kilomètres parcourus, une économie d'énergie et de matière première.

Sveltus a créé une gamme autour de ce procédé de fabrication – ECO FITNESS – qui comprend aujourd'hui 8 produits et d'autres sont à venir. Par contre, un changement des mentalités des utilisateurs est nécessaire car même si les produits ECO FITNESS sont moins chers, ce n'est pas dans les habitudes d'utiliser des produits en plastiques que l'on doit « remplir » soi-même. L'entreprise a besoin d'un marketing plus efficace, mais il est certain que les produits fitness éco-conçus ont un avenir.

**Présentation d'une pré-étude pour évaluer l'intérêt de créer une auto-déclaration qui pourrait être certifiée par une tierce partie indépendante et donc permettre de valoriser de façon plus formelle les résultats de la démarche d'éco-conception pour une PME.**

***Samuel MAYER, responsable du « Pôle éco-conception » et Jan Erik STARLANDER, juriste et chargé de mission au Pôle Environnement et développement durable de l'ACFCI***

Le constat : il existe peu d'éco-label pour les produits B2B et il est assez difficile pour les PME de faire valoir une démarche d'éco-conception auprès des grands donneurs d'ordre.

Questionnement sur la création d'une auto-déclaration avec des critères prédéfinis par une tierce partie indépendante afin de donner plus de crédibilité à l'entreprise, car souvent, l'auto-déclaration n'est pas prise très au sérieux.

Le Pôle Eco-conception et l'ACFCI va prochainement proposer aux PME en B2B de tester un système afin de valider la création de l'auto-déclaration certifiée.

**Présentation du programme d'accompagnement mis en place auprès des PME en Alsace.**

***Florence HUC, chargée de mission à la CCI de Colmar et du Centre-Alsace***

Présentation des démarches pour l'environnement mises en place en Alsace.

CIMeco : former et accompagner les entreprises dans le secteur des fibres.

ACTENA : Action Environnement Alsace

Objectifs : d'informer et d'accompagner les entreprises alsaciennes dans la prise en compte de l'impact de leur activité et de leurs pratiques internes (achat, marketing, logistique, production etc..) sur l'environnement, et de favoriser les échanges d'expériences & les bonnes pratiques.

Mis en place d'une action collective sur l'éco-conception : Développez les produits de demain. 3 jours de formations et 2 formules d'accompagnement dans l'entreprise (6 ou 9 jours). L'entreprise peut participer à la formation sans bénéficier de l'accompagnement. 19 entreprises ont participé à la formation, mais seulement 2 entreprises se sont faites accompagnées.

Pourquoi ? L'accompagnement (avec un financement important) est ouvert uniquement aux PME, et il n'y a pas eu suffisamment de préparation du terrain auparavant.

Pour essayer de pallier à ces lacunes, ACTENA a créé CERDECO – Centre de Ressources pour le Développement de l'Eco-conception, qui a « missions :

- Sensibilisation et information : flash éco-conception par mail, visites, conférences

- Formation, démonstration d'outils : ateliers de travail sur différents outils pour faciliter l'éco-conception dans les entreprises.
- Veille : appui aux entreprises et diagnostic de positionnement

Hormis les entreprises dans l'électronique, les PME ne sont pas obligées de faire de l'éco-conception.

Il faut du temps et de la maturation des démarches dans les entreprises pour que cela se mette en place.

Concernant la formation, elle doit être courte, pas trop dure et d'un format léger (pas contraignant).

La question pour l'accompagnement – jusqu'où il faut aller : si on lâche l'entreprise trop tôt, beaucoup de projets n'aboutissent pas, il est nécessaire de suivre les entreprises même 1 – 2 ans après la fin du projet.

### **Présentation la démarche engagée dans le secteur de la chaussure et la maroquinerie en s'appuyant notamment sur la déclinaison du bilan produit.**

#### ***Thierry PONCET, responsable environnement au CTC, Comité Professionnel de Développement Cuir Chaussure Maroquinerie***

Partant du constat que le cycle de vie d'une chaussure ou d'un article de maroquinerie a de multiples impacts sur l'environnement et que ce sont les matériaux qui sont les plus impactants, le CTC a estimé nécessaire de développer un outil dédié au secteur du cuir, chaussure et maroquinerie pour permettre des analyses plus précises. D'un côté, il y avait les outils d'analyse de cycle de vie très compliqués et de l'autre, le bilan produit ADEME où il manque des données sur le secteur du cuir, mais au milieu, il n'y avait rien.

Le CTC a développé un outil spécifique pour les analyses simplifiées à effectuer au quotidien, accompagné d'un matériauthèque, qui permet la comparaison entre les matériaux à unité fonctionnelle comparable, et des sessions de formation et sensibilisation. L'outil est en cours de test auprès de certains industriels pour s'assurer qu'il correspond aux besoins.

### **Présentation de la méthodologie spécifique mise en place pour l'éco-conception des maisons à ossature bois.**

#### ***Gérard DEOUBAIX, Responsable du pôle environnement au FCBA - Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement***

Constat : le secteur de construction des maisons à ossature bois est un secteur d'artisans, par le matériau utilisé il y a des spécificités environnementales et des atouts à valoriser.

Décision de faire un outil commun et spécifique pour le secteur, avec le challenge de réaliser la synthèse entre l'approche éco-conception produit industriel et la HQE, développé entre 2005 et 2007.

Cahier des charges de l'outil : créer un outil d'évaluation de la qualité environnementale et la possibilité de la comparer entre les différentes solutions. Un outil facile à utiliser avec une base de données intégrée et un guide méthodologique.

L'outil permet des calculs selon trois modules (parois, ouvertures, bâtis), l'affichage graphique des données de chaque projet, la création d'une bibliothèque de produits types (pour plus facilement trouver ses données), et également d'intégrer la durée du projet et la durée de vie du produit. L'artisan peut aussi comparer son projet par rapport à une moyenne nationale, rechercher des alternatifs et comparer avec le projet initial.

Il intègre un outil commercial pour la communication avec le client afin de valoriser l'image de l'entreprise.

Les limites de l'outil : temps d'utilisation un peu long et pas assez de références réglementaires – des normes.

Le FCBA est en train de réaliser une version 2 qui sera plus facile à utiliser en toute autonomie pour les entreprises.

## **Présentation de l'aide à l'éco-conception avec la méthode "MAPECO" et l'approche pré-normative engagée.**

### ***Amandine AUTHIER, ingénieur au CETIM, Centre Technique des Industries Mécaniques***

Dans le cadre de l'appel à projet ADEME 2008, le CETIM réalise une norme expérimentale à fournir aux PME – PMI. Cette norme se repose sur la méthode MAPECO, une méthodologie d'éco-conception adaptée aux PME de la mécanique.

Le projet a commencé en 2005 avec une thèse sur une méthode d'intégration de l'environnement dans la conception des produits. Cette méthode a été mise en application dans des entreprises qui ont été accompagnées et en 2008, l'écriture et la normalisation de la norme autour de la méthode a eu lieu, la norme expérimentale sortira en avril 2009. Elle a été testée sur 4 entreprises avec des produits mécaniques bien différents : des fourneaux de cuisson industriel, les roulements à bille, des moules d'injection et des bouches d'aération. La méthode peut être intégrée dans le processus de conception de l'entreprise et permet la détermination du profil environnemental du produit.

Méthodologie, qui fonctionne en groupe projet dans l'entreprise :

- Questionnaire Environnemental rempli par l'entreprise : intégrer toutes les phases du cycle de vie et les contraintes réglementaires.
- Analyse des réponses
- Hiérarchisation des aspects environnementaux pour identifier les phases les plus impactantes
- Dégagement de lignes directrices de conception par exemple : réduire la masse du produit, réduire la consommation d'énergie...
- Donne lieu à une note environnementale – technique et stratégique
- Hiérarchisation et sélection des pistes de travail
- Choix des indicateurs de performance environnementale avec la possibilité de comparer pour éviter le transfert d'impact.
- Suivi d'indicateurs et bilan de la démarche.
- Capitalisation sur l'expérience pour s'améliorer.

Les apports à l'entreprise : une démarche pragmatique, l'intégration de tous les enjeux, spécifique au secteur mécanique et création de référentiel.

## **Mise en place d'une plate-forme Internet éco-conception des produits et sensibilisation à l'environnement à l'usage des PME et TPE.**

### ***Dimitri COULON, responsable des actions et du développement pour le réseau Orée***

OREE, créé en 1992 comme un réseau d'échanges autour du développement durable. Compte 100 membres (entreprises, institutionnels, académique, associations...) et environ 10 salariés.

7 objectifs – thématiques de travail dont l'éco-conception des produits et services.

Depuis 2006, groupe de travail sur l'éco-conception des produits et services avec comme cible les TPE – PME.

Objectif : informer, créer culture, démystifier, valoriser et explorer.

Création d'une plateforme Internet qui ouvrira au mois de juin avec l'objectif de donner toutes les informations nécessaires aux entreprises, notamment TPE – PME, pour mener un projet d'éco-conception, y compris des argumentaires, des démarches sectorielles, les intervenants, des méthodologies et outils, les motifs...

La plateforme vise à être très pédagogique (par exemple un tableau montrant les étapes de la démarche avec les compétences mobilisées en face) et elle est appuyée sur les retours d'expériences d'un grand nombre d'entreprises PME et grands groupes de plusieurs secteurs.

*Compte-rendu rédigé par Charlotte Rix Nicolajsen*